

Les trois modèles d'intermédiation à partir du 01.01.2024



Inscription registre FINMA	Oui	Non	Non
Intermédiation pour plusieurs sociétés d'assurance	Oui	Non	Oui
Obligation d'informer les clients quant à l'indemnisation	Oui	Non	Non
Exigences de formation initiale et continue	Importantes	Modérées*	Aucune
Activité de soutien et conseil autorisée	Oui	Oui	Non
Exigences relatives à la gouvernance d'entreprise	Importantes	Modérées	Aucune
Garantie de bonne réputation	Oui	Oui	Non
Recommandation Allianz	Non recommandé pour l'intermédiaire Automotive considérant les exigences élevées de formation (approche multi-branches)	Recommandé pour l'intermédiaire Automotive, si vous disposez des structures appropriées en matière de Corporate Governance	Recommandé pour l'intermédiaire avec un faible volume et une absence de structure de gouvernance
Soutien par Allianz	Non	Formation initiale et continue	Concept d'intermédiaire d'adresse